



B.P. 68
Place des Moines
55300 SAINT-MIHIEL

☎ 03.29.89.19.02

Fax/Répondeur : 03.29.89.09.79

Mail : codecomsammiellois@wanadoo.fr

Site Internet : www.cc-sammiellois.fr

Affaire suivie par : Anaël BERTRAND
03.29.89.06.07.
env.codecomsammiellois@wanadoo.fr

Objet : Evolution des consignes de tri

Madame, Monsieur,

Nous vous l'annonçons en début d'année 2020, c'est désormais chose faite : vous pouvez dès aujourd'hui déposer dans le sac dédié au tri sélectif (sac transparent) **tous les emballages ménagers sans distinction** : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique, sans exception.

Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourt, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Toutefois attention, les emballages ne doivent **pas être imbriqués** les uns dans les autres ; ils doivent être vides de toute substance (pas nécessairement lavés) et les opercules **doivent être détachés** du corps de l'emballage.

L'objectif de cette évolution est double : simplifier le geste du tri (**si c'est un emballage, il peut aller au recyclage**), et augmenter la quantité de matières recyclées, et donc détourner au maximum les déchets de l'enfouissement (matière perdue).

Les emballages en verre, quant à eux, sont toujours à déposer dans les conteneurs à verre.

Pour éviter les doutes, un « **MEMO TRI** » joint à ce courrier vous précise les nouvelles consignes à adopter sur le territoire de la Communauté de Communes du Sammiellois.

Ces consignes prévalent désormais sur les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).

Si vous avez une question, n'hésitez pas à contacter notre service environnement par téléphone au 03 29 89 06 07 ou à consulter le site www.cc-sammiellois.fr.

Néanmoins il nous faut aller plus loin, au regard de la nécessité impérieuse de réduire la quantité de déchets générés. Si l'enjeu est en premier lieu environnemental (7^{ème} continent « plastique », micro plastiques de plus en plus présents dans les aliments, matières premières épuisables, etc.), il n'en est pas moins économique.

En effet, nos déchets coûtent de plus en plus cher à traiter pour plusieurs raisons :

- la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes prélevée par l'Etat) appliquée sur les déchets non recyclés augmente tous les ans et le sera de façon exponentielle à partir de 2021. Elle est de 19,80 € TTC/tonne cette année et atteindra **71,50 € TTC/tonne en 2025**
- les prix de rachat des matières recyclées ont chuté drastiquement. Pour les métaux, le prix est **divisé par deux**, papiers-cartons : **divisé par quatre**, diminuant ainsi les recettes perçues par notre collectivité
- les coûts de traitement **augmentent tous les ans**
- les sites d'enfouissement saturent et de nouveaux sites seront difficiles à trouver. Leur changement **engendre des surcoûts de transport**

Il est donc primordial que chaque habitant du territoire soit conscient de la nécessité de réduire la quantité de déchets produits en adoptant certains réflexes, parfois très simples :

- **privilégier le vrac** aux produits emballés
- **éviter** les produits suremballés
- chercher des **filières de réemploi** pour les objets en bon état, et non les jeter
- **composter/pailler** si vous en avez la possibilité
- privilégier des matériaux qui se **recyclent à l'infini**, comme le verre

En poussant la démarche encore plus loin, il est aussi possible de **réaliser ses propres produits** d'entretien/savons et d'utiliser des « **non-jetables** » : couches lavables, essuie-tout, etc.

Les solutions pour atténuer la génération de déchets sont connues et de plus en plus accessibles, que ce soit par la mise en place de ressourceries (celle des **Compagnons du Chemin de Vies à Chauvencourt**), la disponibilité de produits en « vrac » dans les magasins ou par l'accès à des tutoriels/astuces pour réaliser ses propres produits, réutiliser/recycler, etc. sur internet.

Nous comptons sur vous pour agir et prendre conscience que, même si les technologies pour le tri et le recyclage des déchets progressent, il ne faut pas perdre de vue que **le meilleur déchet est toujours celui qui n'est pas produit.**

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président
de la CodeCom du Sammiellois
La Vice-présidente par délégation
BP 68
St MIHEL
(Meuse)
E. *Erna Kampman*
Erna KAMPMAN